Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 décembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. THOMAS Sully.

Procuration : M. ESCHYLE Gilles a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. GRONDIN Jacki - M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 10 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre
- Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre
Marché passé avec le groupement ACS/LERICHE/AIR/FEDT/CIEA

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'avenant n° 2 au marché passé avec le groupement ACS/LERICHE/AIR/FEDT/CIEA.

Par marché en date du 06 octobre 2005, les études et le suivi des travaux de l'opération **« restructuration et extension de l'école élémentaire du centre »** ont été confiés à ce groupement pour un montant de **392 269.63 € TTC**.

Un avenant n° 1 à ce marché de maîtrise d'œuvre a déjà été établi afin d'établir le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre suite à l'évolution du coût prévisionnel du marché et ce, pour un montant de **63 039.67 €TTC.**

Le présent avenant n° 2 présente la proposition d'honoraires faite par le groupement concernant les missions complémentaires réalisées pour relancer et suivre les travaux du lot n° 1 VRD, suite à la défaillance et à la résiliation du marché de l'entreprise titulaire SGBTP.

La proposition d'avenant faite par le groupement est de **+ 29 841.84 € TTC**, soit une augmentation de 7,61 %.

- ce qui porte le nouveau montant du marché à la somme de **485 151.14 € TTC**
(marché initial : 392 269.63 € TTC + avenant n° 1 : 63 039.67 € TTC + avenant n° 2 : 29 841.84 € TTC).

- soit une augmentation globale de **23.68%** (avenant n° 1 : 16.07% + avenant n° 2 : 7.61%).

Les délais restent inchangés.

Appelée à se prononcer, la commission d'appel d'offres, réunie le 11 décembre 2008, a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant correspondant.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du groupement

- le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à la majorité absolue **(2 abstentions : M. GRONDIN Jacki et Mme CADERBY Colette) :**

- Approuve **l'avenant n°** 2 au marché de maîtrise d'œuvre du groupement **ACS/LERICHE/AIR/FEDT/CIEA** pour un montant de **29 841.84 € TTC**

- Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS